

ARGUENON VALLEE VERTE

19^e TOUR CYCLISTES
2^{ème} EPREUVE DU CHALLENGE
NATIONAL JUNIORS

JUGON LES LACS



Samedi 18 Mai 2013 - Dimanche 19 Mai 2013

**Contre la montre :
TRAMAIN**

**Course en ligne
Départ : TRAMAIN
Arrivée : VALLEE VERTE**



Harmonie
mutuelle



DINAN - ST-MALO

ouest
france



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
de CYCLISME



Une organisation du Comité des Fêtes de Jugon les Lacs et du Vélo Club Vallée Verte - Contrôle Technique VSP Lamballe

SITUATION

JUGON-LES-LACS - CÔTES D'ARMOR

ACCES :

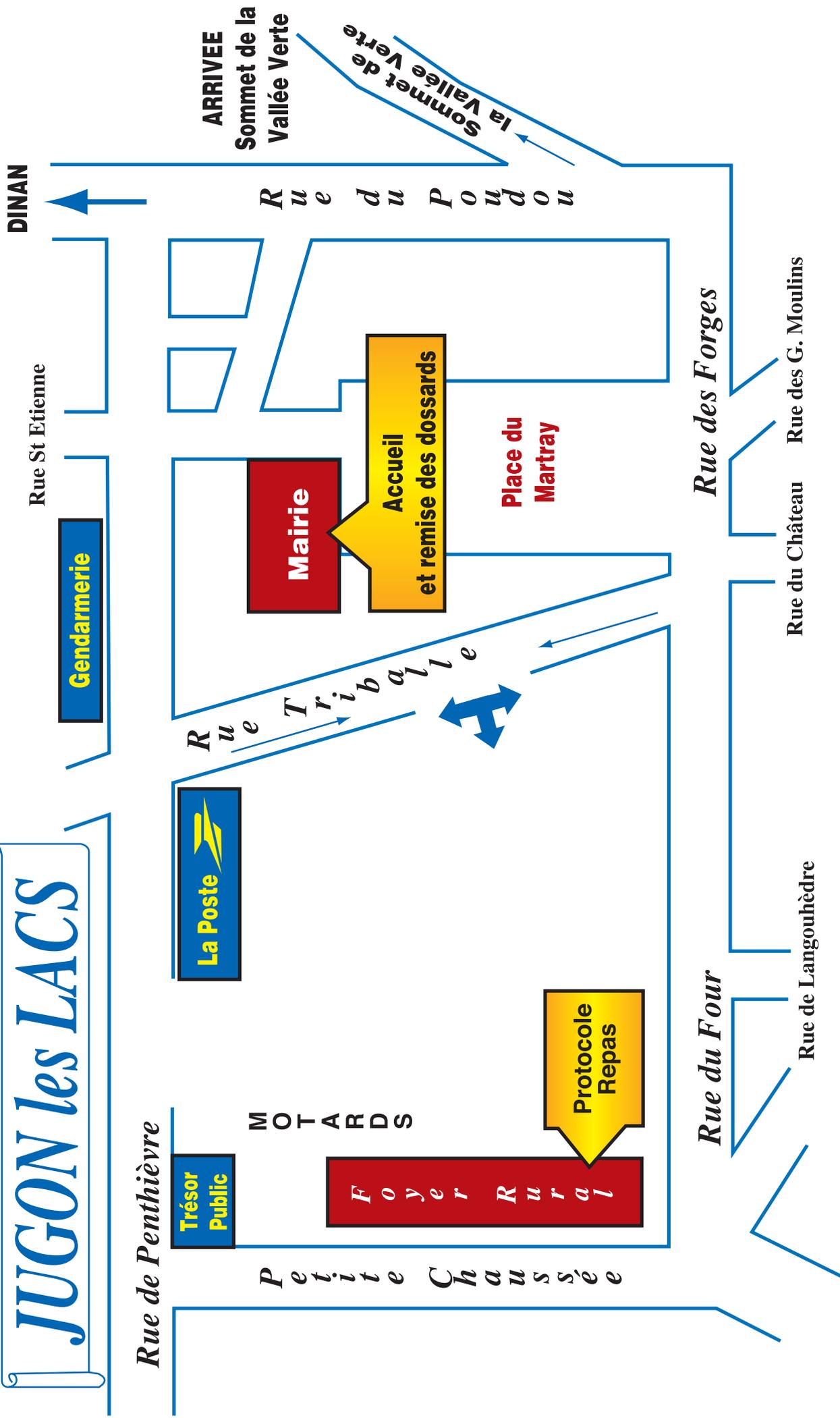
ROUTE : RN12, RN176 sortie JUGON-LES-LACS

RAIL : Gare TGV LAMBALLE

AIR : Aéroports DINARD et ST-BRIEUC



JUGON les LACS



D 716

Arrivée
Contre la montre

JUGON VC 1

SALLE DES FÊTES

LA GROTTTE PLERHA

MAIRIE

Vers RN 12

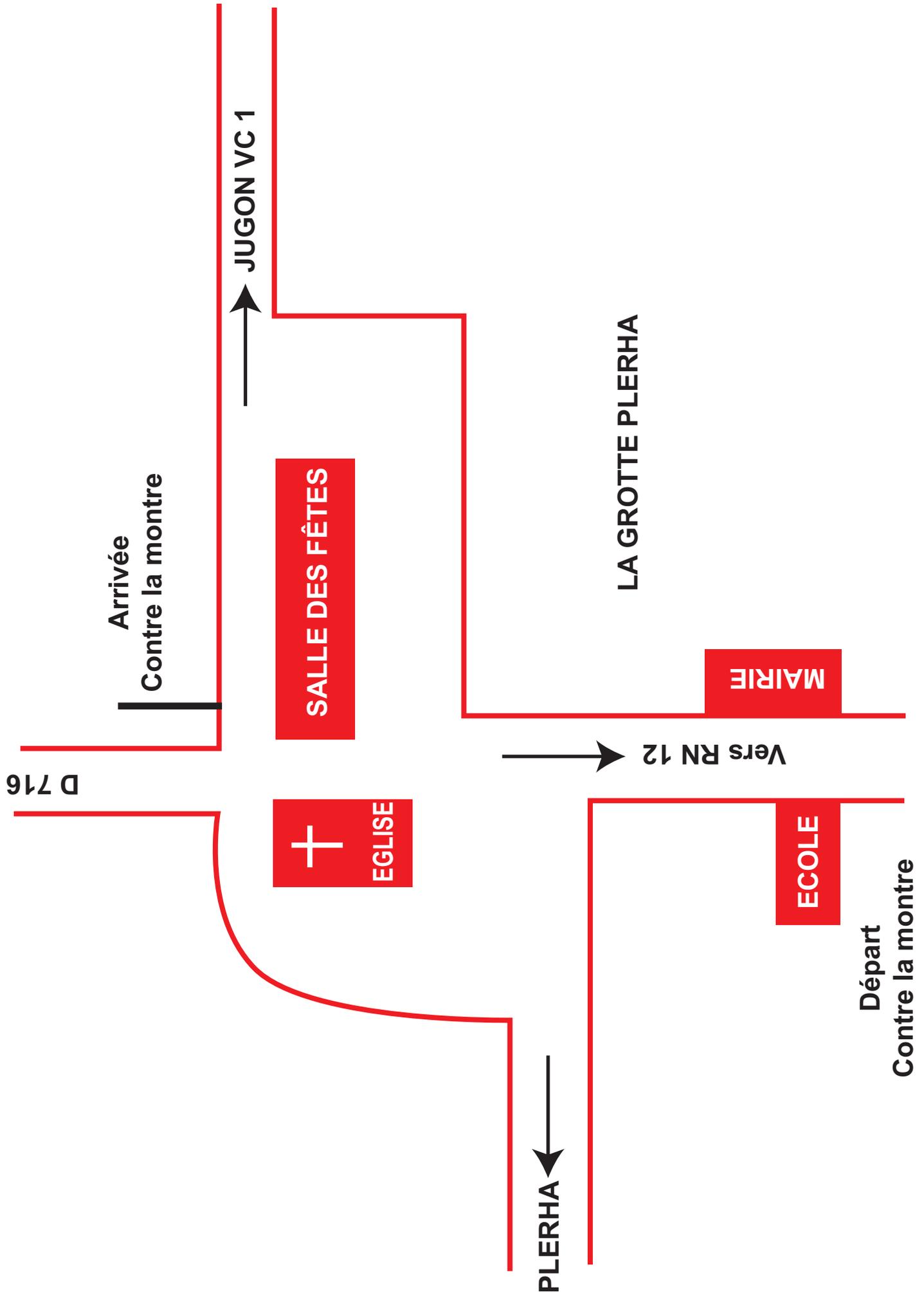
+

EGLISE

ECOLE

Départ
Contre la montre

PLERHA



ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION

COMITE D'ORGANISATION

Fédération Française de Cyclisme :

- ♦ Le Président : D.LAPPARTIENT
- ♦ Entraîneur National Juniors FFC : P.Y.CHATELON

Comité Régional Cyclisme de Bretagne :

- ♦ Le Président : D. MARCHAND
- ♦ Responsable Junior : S. MONNERAIS

Vélo Club Vallée Verte

.Municipalité de JUGON LES LACS

Comité des Fêtes de JUGON LES LACS

L . MORLEC:02.96.31.60.47

D. HAMON (Maire)

S. ALLEE (Président)

CONTROLE TECHNIQUE

VSP LAMBALLE

CORRESPONDANT ENGAGEMENTS

- ♦ SERGE ALLEE : La Ville Danne JUGON LES LACS tel :06.50.07.67.58
Heure repas et week end : 02.96.31.65.12
Travail : 06.08.23.64.40

ORGANISATION GENERALE

Responsable :
Responsable adjoint Trésorerie
Secrétariat :
Sécurité
Ambulance :
Centre Hospitalier
Centre Hospitalier

SERGE. ALLEE
C. LORY
S. HAQUIN (Mairie de JUGON LES LACS)
Gendarmerie de JUGON LES LACS
Mr et Mme P .MENARD. P:02.96.31.61.50
St Briec Yves Le Foll : 02.96.01.71.23
Dinan René Pléven : 02.96.85.72.85

ORGANISATION SPORTIVE

Directeur d'organisation :

S. ALLEE

- ♦ Président du Jury
- ♦ Juge à l'arrivée

R . RIVALIN
M .GARNIER

SPEAKER

J. GILLET

ORGANISATION DU CHALLENGE NATIONAL JUNIORS

DU 18 ET 19 MAI 2013

SAMEDI 18 MAI 2013

- * 10h00 : Permanence et remise des dossards mairie de Jugon les Lacs
- * 11h30 : Repas au foyer rural de Jugon les Lacs
- * 13h00 : Réunion des directeurs sportifs à la salle des fêtes de TRAMAIN
- * 15h00 : 1^{er} départ du C.L.M
- * 18h00 : 1^{er} protocole les 3/1^{er} (sur la ligne d'arrivée)
- * 18h30 : Vin d'honneur offert par la communauté de commune à la salle des fêtes de TRAMAIN

DIMANCHE 19 MAI 2013

A TRAMAIN

- * 10h00 : Repas coureurs salle des fêtes
- * 11h00 : Vin d'honneur offert par la mairie (à la salle des fêtes)
- * 11h30 : Repas salle des fêtes (Directeurs sportifs et l'Organisation)
- * 12h15 : Si nécessaire réunion des directeurs sportifs (à la salle des fêtes)
- * 12h30 : Présentation des coureurs
- * 13h15 : Départ course en ligne

JUGON LES LACS

- * 16h45 : Protocoles sur ligne d'arrivée Jugon les Lacs
- * 17h15 : Remise des coupes et vin d'honneur offert par la mairie au foyer rural de Jugon les Lacs

REGLEMENT DE L'EPREUVE ARGUENON VALLEE VERTE

Ce règlement est établi suivant le règlement des épreuves nationales FFC.

ARTICLE 1 : DETAILS DE L'ORGANISATION

Voir feuillets spéciaux " parcours " et " profils " .

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Voir l'article 4 du règlement du Challenge FFC.

Les bulletins d'engagements doivent être envoyés avant le 10 mai 2013 (droit d'engagement 6,50 € soit 13€ **par coureur**) Par chèque à l'ordre du VC VALLEE VERTE à l'adresse suivante :

Monsieur Serge ALLEE

" La Ville Danne "

22270 JUGON LES LACS tél: 02.96.31.65.12

Heure des repas et week end 06.50.07.67.58

Travail 06.08.23.64.40

Email - serge.allee@orange.fr

Important CLM

Bien remplir le bulletin d'engagement ci-joint (ordre des départs) voir Mr De La VILLEMARQUET

ARTICLE 3 : INDEMNISATION DES EQUIPES

Les frais de déplacement seront pris en charge par la FFC.

ARTICLE 4 : PERMANENCE

Celle-ci sera assurée le **SAMEDI 18 mai 2013 à partir de 10 h jusque 11h 30 à la mairie de Jugon les Lacs (voir plan ci-joint)**

ARTICLE 5 : REMISE DES DOSSARDS

Elle s'effectuera aux lieux et aux heures des permanences citées dans l'article 4. Deux dossards et une plaque de cadre seront remis à chaque coureur qui devra placer ses dossards sans les plier sur les hanches. La feuille d'émargement sera signée une seule fois, au moment de leurs remises.

ARTICLE 6 : REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Une première réunion aura lieu le : **SAMEDI 18 Mai 2013 à 13H à la salle des fêtes de TRAMAIN** pour donner les informations techniques et procéder au tirage au sort des départs du contre la montre.

Une deuxième réunion aura lieu le cas échéant le : **DIMANCHE 19 Mai 2013 à 12h15 à la salle des fêtes de TRAMAIN**

ARTICLE 7 : SUIVEURS - DIRECTEURS TECHNIQUES

Ceux-ci devront respecter obligatoirement le règlement fédéral des épreuves nationales et les consignes du Directeur de course.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENTS

Le ravitaillement se fera à partir du km 50 (signalé par un panneau) jusqu'à 20 km de l'arrivée soit sur le circuit jusque 3 tours de l'arrivée.

ARTICLE 9: ABANDON

Tout coureur qui abandonne doit remettre immédiatement ses dossards et sa plaque de cadre au commissaire de la voiture balai.

ARTICLE 10 : CONTROLE MEDICAL

Tout coureur devra s'assurer à l'arrivée s'il doit satisfaire aux obligations du contrôle médical qui le cas échéant sera effectué le samedi à la mairie de TRAMAIN et le dimanche à la mairie de JUGON LES LACS

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Celles-ci devront être déposées suivant la réglementation fédérale.

ARTICLE 12 : CLASSEMENT ANNEXE (meilleur grimpeur)

Le 1^{er} au km 36 : Silo du Gouessant D 776

2^{ème} au km 68 : sommet de la Vallée Verte

3^{ème} au km 92: //

4^{ème} au km 106 : //

4 classements sur 4 coureurs

Prime du meilleur grimpeur dotation: 340€

1er; 130€ 2^{ème}; 90€ 3^{ème}; 70€ 4^{ém}; 50€

ARTICLE 13: PROTOCOLE

2 protocoles seront successivement organisés après l'arrivée de l'épreuve :

Le premier sera spécifique à l'épreuve de la journée :

* Les 3 premiers de l'épreuve,

* le meilleur grimpeur, attribution de points pour les 4 premiers.

le second concernera le Challenge.

La remise des coupes suivie d'un Vin d'Honneur s'effectuera au Foyer Rural de JUGON LES LACS.

ARTICLE 14 : DOTATION

1 ère étape CLM : 540€; 2ème étape en ligne : 540€

Classement général : 540 €

*Pour participer au classement, nécessite de terminer l'épreuve.



CHALLENGE NATIONAL

JUNIORS

2013

REGLEMENT

Article 1

Le Challenge National Juniors vise à promouvoir le cyclisme "Junior" sur route.

Article 2

Seuls peuvent y participer, les cyclistes français titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.

Article 3

Ce Challenge par points porte sur 4 épreuves :

- **Boucles du Canton de Trélon (NPC) – 13-14 avril 2013 (1^{ère} épreuve)**
- **Arguenon – Vallée Verte (BRE) – 18-19 mai 2013 (2^{ème} épreuve)**
- **La Classique des Alpes (RHA) – 1^{er} juin 2013 (3^{ème} épreuve)**
- **Tour du Morbihan Juniors (BRE) – 8 septembre 2013 (4^{ème} épreuve et Finale)**

Article 4

La participation aux épreuves se fera par équipes de 3 coureurs à 8 coureurs maximum.

Nature des équipes admises :

- ✓ Equipes régionales en priorité (tous les Comités régionaux y compris l'Outre-mer devront être invités par l'organisateur).
- ✓ Une équipe départementale du lieu d'organisation.
- ✓ Autres équipes départementales (engagement sous la responsabilité du Comité régional en cas d'absence de celui-ci).

La liste des équipes retenues sera communiquée à la FFC.

NB : Pour les comités régionaux d'Outre Mer et la Corse, la participation à titre individuel est autorisée. Les coureurs concernés seront pris en charge pour le dépannage par un autre comité régional.

Article 5 - CLASSEMENTS

5-1 Classement individuel :

Le classement sera établi par addition des points acquis à la place réelle par les coureurs en sélection régionale dans les différentes épreuves suivant le barème ci-après :

Points attribués aux places réelles																															
<i>Epreuve d'un jour : Classique des Alpes (RHA) – Tour du Morbihan Juniors (BRE)</i>																															
Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Points	45	40	35	32	30	28	27	25	23	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
<i>Epreuve sur deux jours : Boucles du Canton de Trélon (NPC) / Arguenon - Vallée Verte (BRE)</i>																															
Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20											
Points CLM individuel	20	17	15	13	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1																
Points Etape	35	30	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3											

Aucun point ne sera attribué au classement général des épreuves sur deux jours.

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur (ou leader pour les épreuves intermédiaires).

En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues.

5-2 Classement par équipes à l'issue de chaque épreuve :

Sur la base du classement général final individuel au temps à l'issue de chaque épreuve un classement par équipes, réservé aux comités régionaux, sera établi par l'addition des places obtenues par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe. En cas d'égalité de points, il sera tenu compte de la meilleure place obtenue. Seuls les comités finissant l'épreuve avec un minimum de trois coureurs seront classés.

Ce classement par équipes donnera lieu à attribution de points à la place réelle, suivant le barème ci-après :

40 ; 37 ; 34 ; 31 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18 ; 16 ; 14 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 aux 22 premières équipes classées.

5-3 Classement général final par équipes à l'issue du challenge :

Le classement général par équipes sera établi par l'addition des points acquis par les comités au classement par équipes des différentes épreuves suivant le barème retenu à l'article 5.2.

Le comité ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues aux différents classements par équipes.

Article 6 - ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un BF3 route ou du diplôme d'entraîneur club expert.

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 7 du présent règlement traitant de ce sujet.

Article 7 - DEPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Au départ de chaque épreuve si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées à l'article 6, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage même si elle peut prétendre par son classement à une meilleure position.

Pour la 1^{ère} épreuve

- 1^{er} tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 6.
- 2^{ème} tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion et celles dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 6, mais présentes à l'épreuve.

Pour les épreuves suivantes

- Les équipes dans l'ordre du classement individuel du challenge à l'issue l'épreuve précédente, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 6.

Ensuite

- 1^{er} tirage au sort : les clubs non classés et présents à la réunion dont l'encadrement correspond aux dispositions de l'article 6.
- 2^{ème} tirage au sort : les autres équipes présentes à la réunion et dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 6.
- 3^{ème} tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion.

Article 8

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement, se verra retirer les points qu'il aura acquis.

En cas d'infraction aux règlements F.F.C. et U.C.I., relatifs à la répression du dopage, l'organisme disciplinaire compétent de la F.F.C. pourra prononcer, en complément des sanctions déjà prévues par ces derniers, la suppression des points acquis par le coureur lors de l'épreuve concernée et son exclusion du classement du "Challenge National Juniors F.F.C."

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre concurrent.

Article 9

L'organisateur prendra en charge le repas du midi de chaque épreuve, pour l'ensemble des équipes présentes (coureurs et encadrement).

Article 10

La qualification d'office des coureurs aux Championnats de France – individuel sur route et contre-la-montre individuel – se fera suivant les conditions ci-après :

- Championnat de France sur route individuel

Les 30 premiers coureurs du classement général du Challenge National Juniors F.F.C. à l'issue de la 3ème épreuve.

- Championnat de France contre-la-montre individuel

Les 10 premiers coureurs du classement établi sur les deux épreuves contre-la-montre individuel disputées dans le cadre du Challenge.

Article 11

La dotation des épreuves du Challenge National Juniors est fixée comme suit :

1) Epreuves sur deux jours :

- Boucles du Canton de Trélon / Arguenon – Vallée Verte
 - . 540 ♂ minimum par épreuve (C.L.M. et en ligne).
 - . Classement général de l'épreuve à l'issue des deux jours : 540 ♂ minimum.

2) Epreuves d'un jour :

- Classique des Alpes / Tour du Morbihan Juniors
 - . 540 ♂ minimum.

Article 12

Les classements (individuels et par équipes) à l'issue de chaque épreuve feront l'objet d'une publication dans le journal officiel de la F.F.C. "LA FRANCE CYCLISTE" et sur le site Internet F.F.C. : www.ffc.fr

Article 13

Le leader du classement général individuel à l'issue de chaque épreuve se verra remettre un maillot de leader. Ce maillot devra être porté par le coureur lors de l'épreuve suivante s'il y participe.

Les organisateurs pourront s'ils le désirent récompenser à l'issue de leur épreuve le leader individuel et par équipes du "Challenge National Juniors F.F.C."

Le premier coureur du classement général individuel final recevra un trophée. La première équipe du classement général final par équipes recevra un trophée.

Article 14

Pour les épreuves contre-la-montre, l'ordre de départ se fera dans l'ordre inverse du classement général individuel du challenge à l'issue de l'épreuve précédente ou du classement final de l'année précédente pour la première épreuve.

Les coureurs d'équipes non représentées au classement général individuel, partiront en premier, selon un tirage au sort des équipes effectué par le Jury des Commissaires et selon un système de rotation des coureurs.

Chaque Directeur Sportif devra communiquer au Jury des Commissaires, l'ordre de départ de ses coureurs.

Pour la première épreuve, c'est le classement général individuel final du Challenge Juniors 2012 qui sera pris en considération.

Pour la deuxième épreuve, c'est le classement général individuel évolutif, à l'issue de la première épreuve, qui sera pris en considération.

Pour les épreuves contre-la-montre, les coureurs devront utiliser un vélo de route «TRADITIONNEL», identique à celui qui peut être utilisé pour les épreuves en ligne, en particulier un guidon à cintre normal, sans ajout de type triathlète ou «Spinacci».

Les roues pleines ou à bâtons seront autorisées.

dimanche 19 Mai 2013

19^{ème} ARGUENON-VALLEE VERTE

(Course en ligne 120 km)

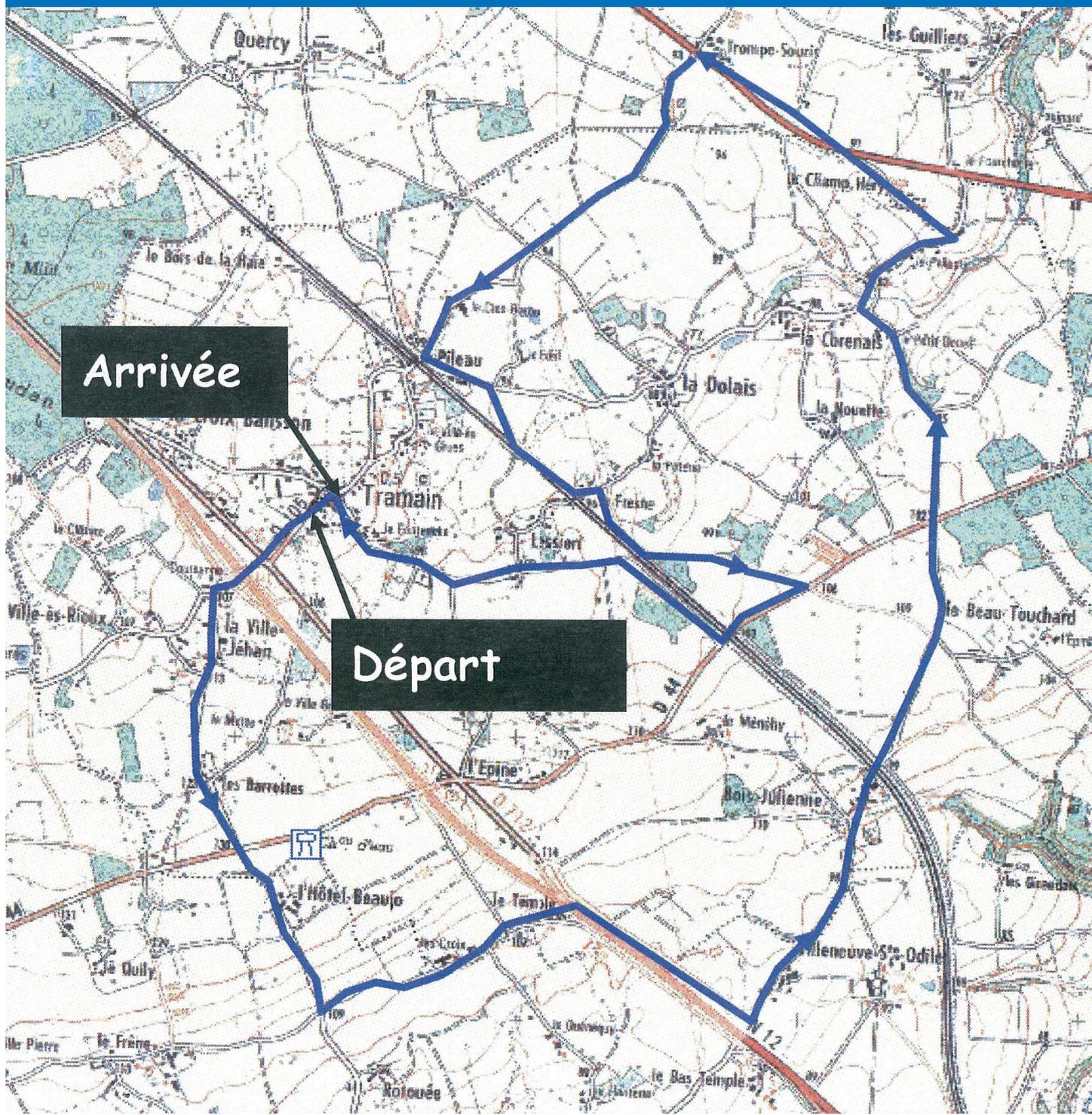
2^{ème} manche du Challenge National Juniors

DEPART TRAMAIN - ARRIVEE JUGON LES LACS (VALLEE VERTE)

→ = vers = DANGER : KMS FAITS : KMS RESTANTS : HORAIRE
 MG : meilleur grimpeur : A FAIRE : MOYEN 40KM/H

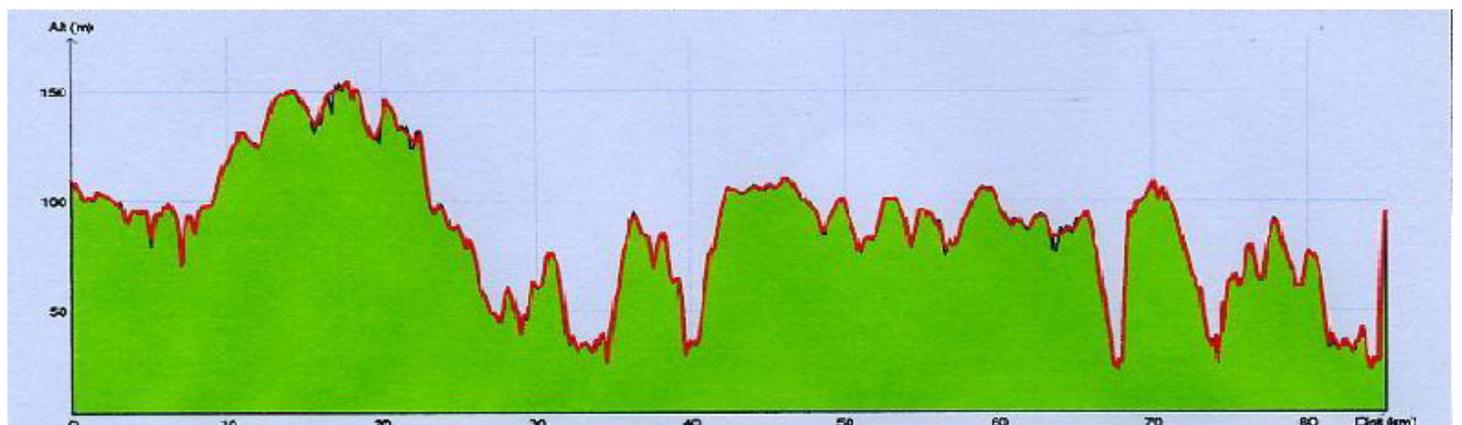
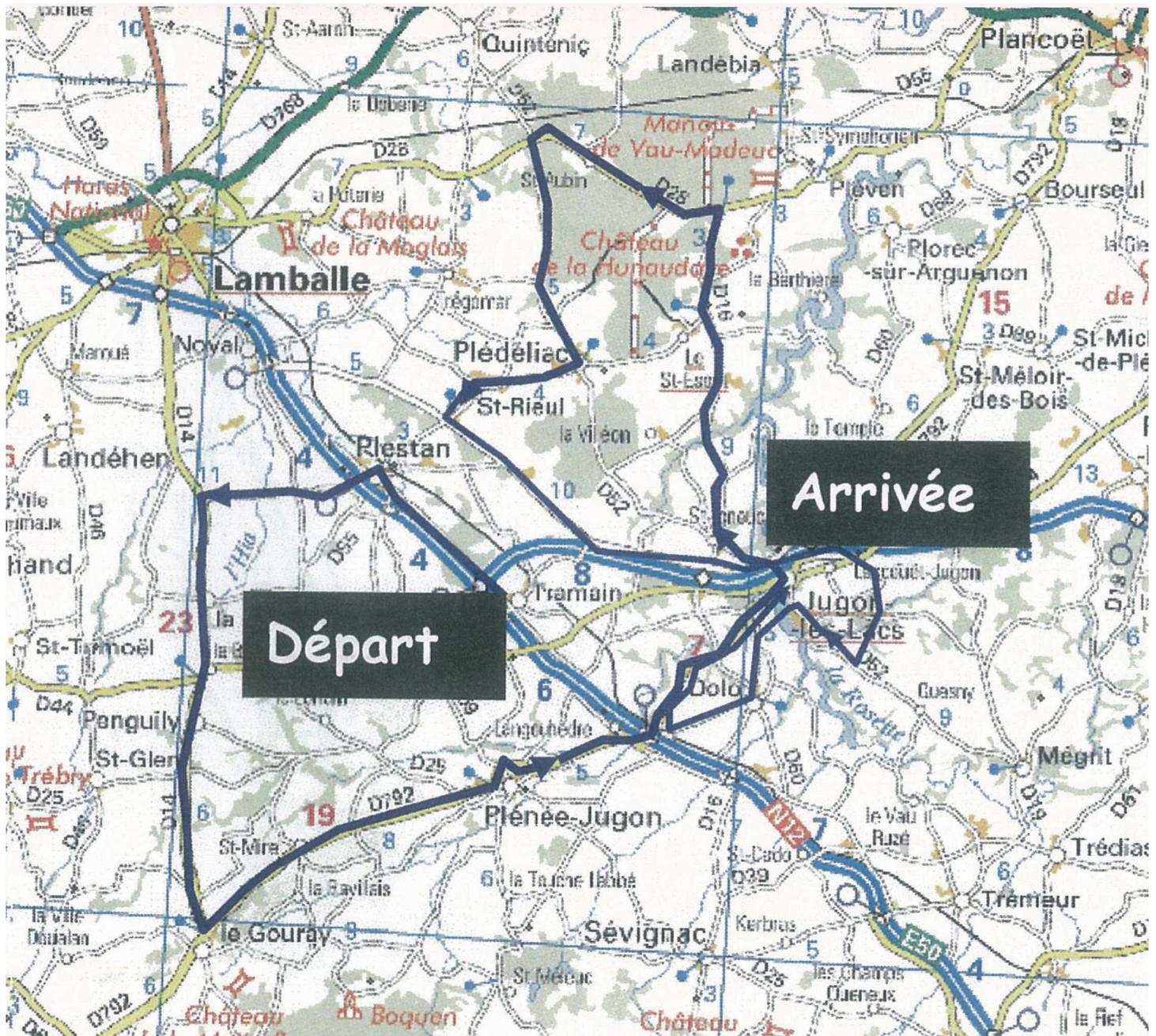
DEPART : TRAMAIN - Bourg	0	120	13 h 15
D-712 → Plestan			
Plestan Bourg à G → Maroué	4	116	13 h 21
D14 carrefour à G → la Malhoure	8.5	111.5	
D14 la Malhoure → le Gouray	10.5	109.5	13 h 30
Le Gouray D792 → Plénée Jugon	18	102	
Plénée Jugon à G la rocade → Jugon les lacs	25.5	94.5	14 h 55
D 792 Langouhède à G → Jugon les Lacs	29	91	14 h
Jugon à G- D776 → Lamballe	34.5	85.5	14 h 10
D776 Silo Gouessant	MG 36		
D16 → ST Igneuc → Pleven			
Le C hêne aux Loups → Pleven		75	14 h 20
D28 carrefour le Poteau → Lamballe	45		
ST Aubin à G → Plédéliac D52	55	65	14 h 38
Plédéliac Bourg à D → ST Rieul D55	59	61	14 h 44
ST Rieul Bourg → Plestan D55			
La Croix Verte à G → Jugon D176			
Les 4 Routes à D → Jugon les Lacs	MG 68.5	51.5	15 h
Jugon les Lacs place du Martray → Sommet de la Vallée Verte			
Circuit à G- D16 → Dolo			
Dolo bourg D92 → Plénée Jugon	77.5	42.5	15 h 13
Les Vallées à D- D792 → Jugon			
Jugon → Place du Martray Vallée Verte			
Sommet			
1 ^{er} passage	85	35	15 h 25
2 ^{ème} passage	MG 92	28	
3 ^{ème} passage	99	21	
4 ^{ème} passage	MG 106	14	
5 ^{ème} passage	113	7	
Arrivée 6 ^{ème} passage	120	0	16 h 25

PLAN DU CIRCUIT CONTRE LA MONTRE TRAMAIN - 13 km



PLAN DE LA COURSE EN LIGNE - 120 km

Départ de TRAMAIN à 13h15 - Arrivée Jugon Les Lacs vers 16h30



HEBERGEMENT RESTAURATION

RESTAURATION

Les repas du samedi midi et du dimanche midi pour 8 coureurs et 3 accompagnateurs seront pris en charge par l'organisation

Le samedi midi le repas sera servi au foyer rural de JUGON LES LACS à partir de 11h30, le dimanche midi il sera servi à la salle des fêtes de TRAMAIN à 10h pour les coureurs et 11h30 pour les Directeurs sportifs et l'organisation.

En ce qui concerne le samedi midi les équipes qui ne seront pas inscrites sur la feuille jointe au bulletin d'engagement seront considérées absentes à ce repas

Pour les équipes intéressées : Des repas seront servis au foyer rural de JUGON LES LACS : 12 € le repas du samedi soir avec le petit déjeuner du dimanche matin aux accompagnateurs. 11 € le repas supplémentaire pour le dimanche soir

Envoyer le chèque à l'ordre du comité des fêtes de JUGON LES LACS correspondant au montant global à la réservation.

HEBERGEMENT

← **CAMPING DE JUGON LES LACS.** ☎ 02.96.31.60.16.

← (en mobil homes, chalets, bungalows chauffés)

Le tarif de la nuitée et les conditions sont à voir avec le responsable du camping

Les personnes hébergées au camping pourront prendre leurs repas à la salle des fêtes de JUGON LES LACS

(A voir avec le comité organisateur) Tél : 02.96.31.65.12 ou 06.50.07.57.58

* HÔTELS

JUGON LES LACS

Hôtel-Restaurant «la Grande Fontaine »

☎ 02.96.31.61.29

Restauration seulement : «Restaurant de l'Ecu »

☎ 02. 96.31.61.41

Hôtel-Restaurant « les Dîneux »*** TREMEUR

☎ 02 .96.84.65.80

La Ville Jéhan (gîtes)

Réservations : Syndicat d'Initiative ☎ 02.96.31.70.75 ou Mairie ☎ 02.96.31.80.13

* HÔTELS

PLANCOËT ⇨ à 15 kms

Hôtel L'Abbaye ☎ 02.96.84.05.01
Hôtel Du Centre ☎ 02.96.84.22.31

LAMBALLE ⇨ à 20 kms

Les Alizés ☎ 02.96.31.16.37	Hôtel Kyriad ☎ 02.96.31.00.16
La Tour Des Arch'ants ☎ 02.96.31.01.37	Le Terminus ☎ 02.96.31.02.76
Manoir Des Portes ☎ 02.96.31.13.62	Le Bretagne ☎ 02.96.31.02.10
Hôtel Le Loin D'Or ☎ 02.96.31.20.36	

DINAN ⇨ à 20 kms

Campanile ☎ 02.96.39.75.65	- Hôtel Le champ clos ☎ 02.96.39.04.56
Les Alleux ☎ 02.96.85.16.10	- Hôtel st Sauveur ☎ 02.96.85.30.20
Hôtel-Restaurant de Bretagne ☎ 02.96.39.46.15	- Hôtel Le Régent ☎ 02.96.39.22.23
Hôtel Arvor ☎ 02.96.39.21.22	- Hôtel La Roche Bleue ☎ 02.96.39.70.89
Hôtel Le Challonge ☎ 02.96.87.16.30	- Hôtel Le Terminus ☎ 02.96.39.03.12
Hôtel Les grandes Tours ☎ 02.96.85.16.20	- Hôtel Du Théâtre ☎ 02.96.39.06.91
Hôtel De France ☎ 02.96.39.22.56	- Hôtel Les 4 Saisons ☎ 02.96.39.11.85
Hôtel Porte De st Malo ☎ 02.96.39.19.76	- Hôtel La Marmite ☎ 02.96.39.04.42
Hôtel De La Duchesse Anne ☎ 02.96.39.09.43	- Hôtel De L'Océan ☎ 02.96.39.21.51
Hôtel De La Tour D'Horloge ☎ 02.96.39.96.92	

SAINT-BRIEUC ⇨ à 35 kms

Hôtel Campanile ☎ 02.96.33.65.66	Armoric Hôtel ☎ 02.96.68.33.68
FORMULE I ☎ 02.96.61.40.44	1ère Classe ☎ 02.96.62.07.10
Hôtel De Clisson ☎ 02.96.62.19.29	Hôtel Du Champ De Mars ☎ 02.96.33.60.99
Hôtel Ibis ☎ 02.96.72.64.10	Hôtel Le Duguéclin ☎ 02.96.33.11.58
La Pomme d'Or ☎ 02.96.52.43.43	Hôtel Quai Des Etoiles ☎ 02.96.78.69.96
Etap Hôtel ☎ 08.92.68.40.27	Hôtel 1ere classe ☎ 02.96.62.07.10